

DELIBERATION N°48/2024

OBJET : URBANISME : vente des parcelles communales cadastrées B N°1192 et B N°1193 à SPIRIT IMMOBILIER

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

ABSENTS : Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2334-42,

Vu la Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 précisant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L.2222-22 du CGT concernant les délégations au Maire par le conseil municipal,

Vu l'article L.2241-1 du CGT relatif aux délibérations du conseil municipal sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'avis des domaines à hauteur de 31 000 € (trente et un mille euros),

Vu la proposition de SPIRIT IMMOBILIER pour l'achat des parcelles :

- B1192, d'une superficie de 217 m² et située en zone IIAU au PLU
 - B1193, d'une superficie de 241 m² et située en zone Uba au PLU
- sises 440, boulevard Stalingrad, au prix de cent mille euros (100 000 €),

Considérant la volonté communale de développer le parc de stationnement en centre-village,

AR Prefecture

006-210600540-20240607-48-DE
Reçu le 10/06/2024

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant :

- A vendre les parcelles B1192, d'une superficie de 217 m² et située en zone IIAU au PLU et B1193, d'une superficie de 241 m² et située en zone Uba au PLU pour un montant de 100 000euros (cent mille euros)
- D'autoriser SPIRIT IMMOBILIER de déposer un permis de construire sur ces parcelles
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et actes afférents à la vente au nom et pour le compte de la commune de Drap ;

Dans le même temps, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- D'acquérir les parcelles situées en zone IIAU pour y réaliser un projet d'utilité publique, un parc de stationnement de plusieurs dizaines de places publiques.
- De prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction ;
- De mandater Maître DOGLIANI à la réalisation de cette vente-acquisition

Oui cet exposé, le conseil municipal avec 14 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention décide :

- De vendre les parcelles B1192, d'une superficie de 217 m² et située en zone IIAU au PLU et B1193, d'une superficie de 241 m² et située en zone Uba au PLU pour un montant de 100 000euros (cent mille euros)
- D'autoriser SPIRIT IMMOBILIER de déposer un permis de construire sur ces parcelles
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et actes afférents à la vente au nom et pour le compte de la commune de Drap ;
- D'acquérir les parcelles situées en zone IIAU pour y réaliser un projet d'utilité publique, un parc de stationnement de plusieurs dizaines de places publiques.
- De prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction ;
- De mandater Maître DOGLIANI à la réalisation de cette vente-acquisition

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 6 Absents : 3

Contre : 9 Abstention : 1 Pour : 14

Fait à Drap, le 07 juin 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10/06/2024
Affichage en mairie le : 12/06/2024